Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201909-20251209-D2025098-DE

Date de convocation : 03/12/2025
Date d'affichage : 03/12/2025
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2025-98

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Philippe MARTINEAU, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Éric HERVE, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Bernard KODRIC, Bénédicte RENAULT.

Représentés : **Françoise BICHON par Bénédicte RENAULT**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE

Absents excusés : Céline TAILLARD

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025 à l'unanimité
Réf : MB

REGULARISATION FONCIERE AU PROFIT DE M. DENIS JONATHAN A LA GRIGNARDAIS

Lors du projet de division parcellaire réalisé par le Cabinet Prigent et associés, géomètre expert pour la réalisation de l'aire de refuge, il a été constaté qu'une surface d'environ 13 m² appartenant à la commune est occupée par Monsieur Jonathan DENIS qui pensait en être propriétaire.
Il est nécessaire de régulariser cette emprise en procédant à la cession au profit de Monsieur DENIS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** la cession par la commune de cette surface d'environ 13 m2 au prix de 1 € le m² ;
- **PRECISE** que les frais de géomètre sont pris en charge par la commune dans le cadre de la réalisation de l'aire de refuge pour les véhicules ;
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur ;
- **CONFIE** la rédaction de l'acte notarié à l'étude de Maître LOUAIL notaire à Pleslin Trigavou ;
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
Transmis en Préfecture le 16 décembre 2025

Maire	Secrétaire de séance